

APPEL D'OFFRES

PROJET : **# 2795 – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES DE L'ÉCOLE SAINT-CŒUR-DE-MARIE, SAINT-PIERRE-BAPTISTE (053).**

PROPRIÉTAIRE : **COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS**
40, BOUL. DES BOIS-FRANCS NORD
VICTORIAVILLE (Québec) G6P 6S5

FIRME D'ARCHITECTES : **BRUNET & ROBERGE, ARCHITECTES**
1782, RUE SAINT-CALIXTE
PLESSISVILLE (Québec) G6L 1R5
Téléphone : 819 362-2267 Télécopieur : 819 362-6718
Responsable : Mme Monique Brunet

FIRME D'INGÉNIEURS : **PLURITEC LTÉE**
55, RUE GIROUARD
VICTORIAVILLE (Québec) G6P 5T2
Téléphone : 819 260-1882 Télécopieur : 819 379-8092
Responsable : M. Steeve Allaire

LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS demande des soumissions pour la réfection des salles de toilettes de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Saint-Pierre-Baptiste.

Les personnes intéressées doivent se procurer les documents d'appel d'offres par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO (www.seao.ca ou pour la région de Montréal au 514 856-6600 ou pour l'extérieur sans frais au 1 866 669-7326). Une visite des lieux se tiendra le mardi 27 mars 2018 à 15 h au 532, route de l'Église, Saint-Pierre-Baptiste.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues à la Commission scolaire des Bois-Francs, 40, boul. des Bois-Francs Nord, Victoriaville (Québec) G6P 1E5, jusqu'à 13 h 30, heure en vigueur localement, le 12^e jour du mois d'avril 2018 pour être ouvertes publiquement au même endroit le même jour et à la même heure.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission émis à l'ordre de la Commission scolaire des Bois-Francs valide pour une période de 45 jours excluant toutes les taxes applicables, sous forme de chèque visé, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services.

Seuls seront considérés aux fins d'octroi du contrat les entrepreneurs détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Un entrepreneur détenant une licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec n'est pas admis à présenter une soumission; cette inadmissibilité est applicable également aux sous-traitants du soumissionnaire.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Patrick Allard, coordonnateur de l'équipement au Service des ressources informatiques et matérielles au numéro de téléphone suivant : 819 758-6453, poste 22550.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Donné à Victoriaville, le 19 mars 2018.

Daniel Sicotte
Directeur général